TERRITOIRE **YONNE**

CAMSP - Centre d'action médico-sociale précoce

CMPP - Centre médico-psycho-pédagogique

Auxerre

Livret d'accueil









Les PEP CBFC

La solidarité en action

13-15 avenue du Général Rollet - 89000 AUXERRE

03 86 46 36 57 - aux.camsp.cmpp@pepcbfc.org

www.**pepcbfc.org**

TERRITOIRE **YONNE**

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein des services médico-sociaux de l'Yonne des PEP CBFC.

Notre engagement est de vous accompagner, vous et votre enfant, avec respect, écoute et bienveillance tout au long de votre parcours, en tenant compte de votre histoire, de vos besoins et de vos choix de vie.

Chaque personne que nous accueillons est unique, et nous avons à cœur de proposer un accompagnement individualisé favorisant l'autonomie, la dignité et l'inclusion.

Ce livret d'accueil a pour objectif de vous présenter notre organisation, nos missions et les modalités de votre accompagnement. Il constitue un outil pour mieux comprendre votre environnement et faciliter votre arrivée parmi nous.

Nous restons à votre entière disposition, ainsi qu'à celle de vos proches, pour vous apporter toute information complémentaire.

Nous vous souhaitons un accompagnement serein et adapté à vos attentes.

La Direction

Les PEP CBFC
La solidarité en action

Présentation

Les services médico-sociaux de l'Yonne sont gérés par l'Association « **Les PEP CBFC** » : **P**upilles de l'**E**nseignement **P**ublic - **C**entre de la **B**ourgogne-**F**ranche-**C**omté.

Association gestionnaire

Au quotidien, les PEP CBFC agissent pour une société solidaire et inclusive, garante de l'accès de tous aux droits communs.

Les actions des PEP CBFC sont toujours guidées par les valeurs de Laïcité, de Solidarité, d'Égalité et de Citoyenneté.

Missions

Les services médico-sociaux de l'Yonne ont pour missions de prévenir, dépister, orienter et accompagner l'enfant ou l'adolescent avec ou sans diagnostic qui rencontre, selon les structures, des troubles du développement, des difficultés psychoaffectives, cognitives, de communication, de comportement, éducatives ou d'apprentissage, ou en situation de handicap.

Evaluation

L'établissement est engagé dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des soins. Il fait l'objet d'une procédure d'évaluation tous les 5 ans. Les résultats de l'évaluation sont affichés dans les locaux.

Financeurs

Selon les services, nos financements proviennent de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental.

www.**pepcbfc.org**

Les PEP CBFC
La solidarité en action

Fonctionnement

Les services accueillent les enfants âgés domiciliés principalement dans l'Yonne.

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce - CAMSP

Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile Handicap Moteur - SESSAD HM

Centre Médico-Psycho-Pédagogique - CMPP

Dispositif sensoriel : déficience visuelle, auditive





Équipe pluriprofessionnelle

Sous la responsabilité du directeur, l'équipe est constituée, selon les services, de médecin, d'infirmier·ère diplômé·e d'État, d'éducateur·rice spécialisé·e, d'éducateur·rice de jeunes enfants, de psychologue, neuropsychologue, de psychomotricien.ne, d'orthophoniste , d'un.e assistant.e de service social, de kinésithérapeute, d'ergothérapeute, d'enseignant·e spécialisé·e (mis à disposition sur certains services par l'Éducation Nationale auprès de l'établissement pour assurer la mise en œuvre d'une scolarité adaptée) sous la coordination d'un·e chef·fe de service.

Des agents d'entretien et un référent Technique participent au bon fonctionnement de l'établissement. L'équipe administrative et de direction assure le suivi des moyens matériels, humains et budgétaires des structures.

Partenaires

Dans l'intérêt de l'enfant, l'établissement travaille en partenariat avec d'autres structures sanitaires, médico-sociales, scolaires, éducatives et de loisirs.

Horaires et calendrier

Les services fonctionnent principalement du lundi matin au vendredi soir. Ils sont également ouverts quelques samedis dans l'année pour des actions particulières. Les enfants sont accueillis sur des temps définis en équipe pluridisciplinaire et font l'objet d'une réévaluation tout au long de l'accompagnement.

Le calendrier d'ouverture de l'établissement est remis chaque année aux familles, les périodes de fermeture sont positionnées sur une partie des vacances scolaires.



Situations d'urgence

En dehors des heures et des jours d'ouverture, pour toutes situations d'urgence, vous devez vous adresser aux urgences médicales en composant le 15

Absences

Toute absence doit être signalée au secrétariat. Il vous appartient de prévenir directement la société de transport.

Admission et formalités

L'admission est validée par la direction. Un entretien d'admission est organisé pour vous présenter la structure. Les prises en charge débutent par une période dite d'observation qui permet à l'enfant et à l'équipe de se rencontrer. À l'issue de cette période, le projet personnalisé est élaboré en équipe pluridisciplinaire, avec les représentants légaux et l'enfant.

Les **formalités d'admission** sont constituées de plusieurs volets :

LES ACCORDS

Documents permettant de recueillir l'accord des représentants légaux pour les prises en charge, etc.

LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Documents permettant de recueillir les coordonnées des représentants légaux, des intervenants.

LES INFORMATIONS MÉDICALES

Documents permettant de recueillir les données médicales (allergie/vaccins/ médecin traitant...).

Les pièces justificatives suivantes doivent impérativement être présentées :

Justificatif d'identité :
livret de famille, carte d'identité ou passeport de l'enfant.

Attestation de Sécurité Sociale :
vérification des droits d'Assurance Maladie.

Notre secrétariat vous demandera à chaque rentrée de septembre une mise à jour de votre dossier administratif.

Locaux et sécurité

Les usagers et leurs représentants légaux respectent les règles nécessaires au bon fonctionnement du service : horaires, modalités d'accueil, consignes d'organisation et de sécurité. Le service repose sur des valeurs de respect, de bienveillance et de tolérance. Les usagers s'engagent à adopter un comportement respectueux envers les autres usagers, leurs proches et les professionnels, tout comme envers les locaux et les équipements.



Respect des personnes

Chaque personne doit pouvoir être accueillie dans un climat calme et rassurant.

Merci de respecter la tranquillité et l'intimité des autres usagers.

Les échanges doivent rester courtois et respectueux avec les autres professionnels et les autres familles.

Sécurité et surveillance des enfants

Les enfants restent sous la responsabilité des familles pendant toute la durée de l'attente.

Il est demandé de ne pas laisser un enfant jouer seul sans surveillance. Les déplacements dans les locaux doivent être encadrés.

Utilisation des jeux et du matériel

Les jeux sont mis à disposition pour tous : merci de les utiliser avec soin.

Après utilisation, merci de ranger les jeux à leur place. En cas de matériel endommagé, merci de prévenir l'équipe.



Hygiène

Merci de respecter les règles d'hygiène (mains propres, mouchoirs jetables, etc.).

Les couches, déchets ou restes alimentaires doivent être jetés dans les poubelles prévues.

En cas de maladie (fièvre, infection), il est demandé de prévenir l'établissement avant la venue.

Calme et environnement apaisant

Merci de limiter le bruit (cris, jeux bruyants, téléphone en mode silencieux).

Les appels téléphoniques sont interdits en salle d'attente.

Respect des horaires

Veuillez arriver à l'heure pour les rendez-vous afin de faciliter le bon déroulement des séances.

En cas de retard ou d'absence, merci de prévenir le secrétariat.

Espace non-fumeur et sécurité

L'ensemble de l'établissement est non-fumeur. Les animaux ne sont pas autorisés (sauf dispositifs spécifiques).



Accompagnement

Partenariat avec les familles



L'ensemble de l'équipe est à l'écoute des familles pour améliorer l'accompagnement de l'enfant et adolescent. Chaque année, des évènements sont organisés selon les services (kermesse, portes ouvertes, etc.), permettant des temps d'échanges avec les professionnels et partenaires.

Un questionnaire de satisfaction est organisé régulièrement et permet de faire remonter les suggestions des familles.

Des rencontres ponctuelles à destination des familles sont proposées par les professionnels (Café parents, samedis-rouge, ...).

Autodétermination

Les PEP CBF reconnaissent l'autodétermination de la personne accompagnée à tous les âges de la vie, et quelle que soit la situation de la personne. La personne accompagnée peut choisir sa vie. C'est son droit, sa liberté. Les PEP CBFC favorisent vos compétences pour faire vos propres choix et prendre vos propres décisions.

Préparation à la fin de l'accompagnement

L'orientation et la sortie font l'objet d'un travail anticipé en concertation avec la famille et représentants légaux au vu des délais d'attente dans les différentes structures.

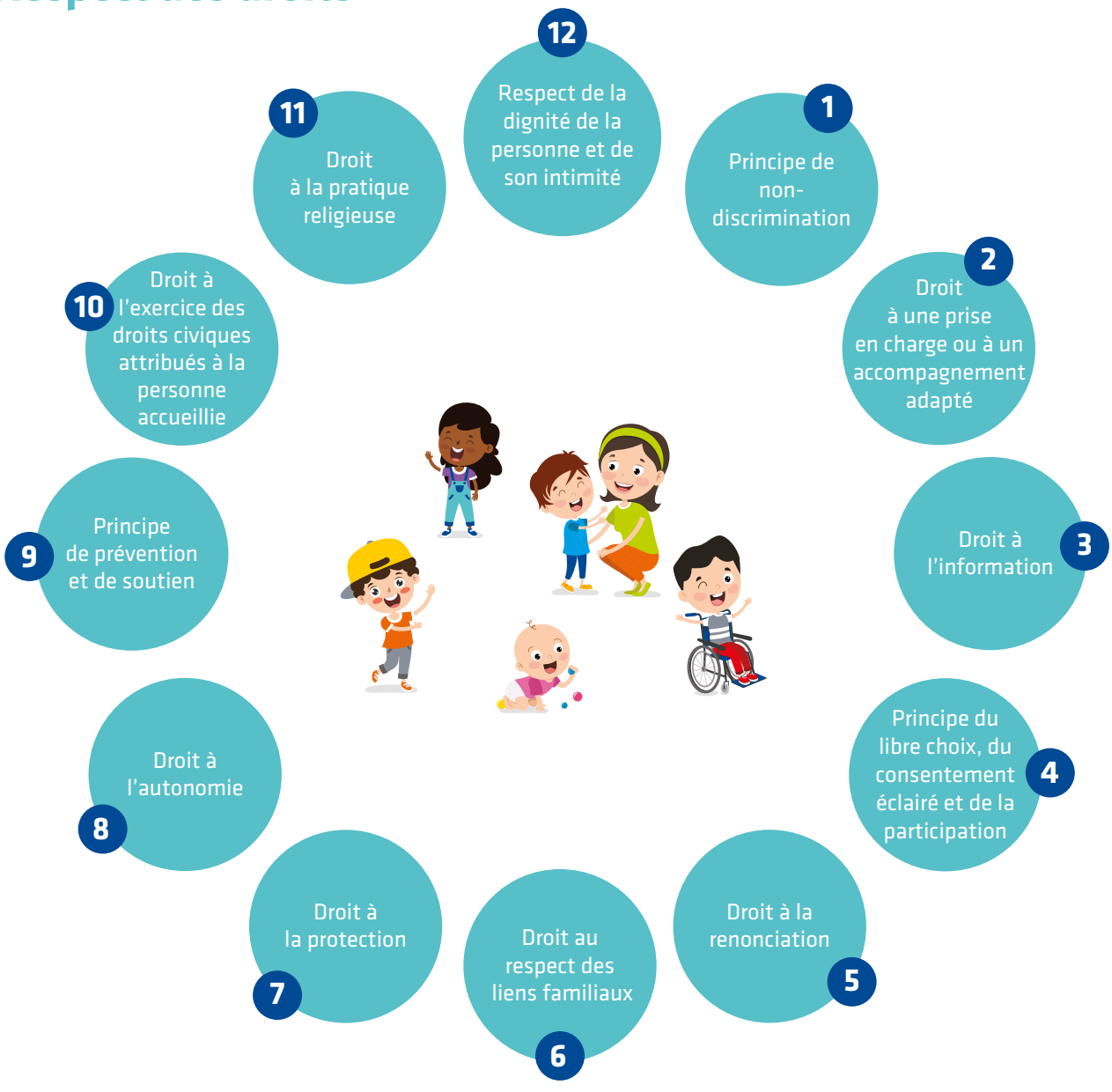
Le suivi des notifications MDPH est assuré par les assistant.e.s de service social, les coordonnateurs de parcours, les infirmier.e.s. Le relais de prise en charge est organisé dans la mesure des places disponibles avec les autres structures.

Selon les recommandations de la HAS, un compte rendu de prise en charge est adressé aux familles, aux médecins des structures en relais de prises en charge et selon l'accord des familles au médecin traitant.



Droits et obligations

Respect des droits



CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble du personnel est soumis au secret médical. Toute information est conservée dans une stricte confidentialité. La durée de conservation est conforme à la réglementation. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES - RGPD

Les PEP CBFC collectent et traitent des données personnelles, notamment administratives, sociales, éducatives et médicales.

Ces données sont utilisées uniquement pour assurer le suivi de l'enfant ou de l'adolescent, la coordination de son accompagnement et le respect des obligations légales. Elles sont accessibles uniquement aux professionnels habilités, dans le respect du secret professionnel et médical.

Conformément au RGPD, vous disposez de droits sur vos données. Pour les exercer ou pour toute question, vous pouvez contacter la direction de l'établissement ou le DPO : dpo@pepcbfc.org. En cas de difficulté, vous pouvez saisir la CNIL : www.cnil.fr.

DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)

Depuis février 2022, l'Assurance Maladie a créé automatiquement le service «Mon espace santé». C'est un service destiné uniquement aux usagers, pour leur permettre d'accéder plus facilement à leurs données de santé. Votre médecin peut, avec votre accord, le consulter et/ou y déposer des éléments. Si vous y êtes opposé, aucun élément ne sera transféré. Si vous êtes majeurs, vous pouvez y déposer vos directives anticipées (décisions importantes sur vos choix de vie).

MODALITÉS D'ACCÈS AU DOSSIER ADMINISTRATIF ET MÉDICAL

Le dossier administratif est établi à l'admission de l'enfant et de l'adolescent. Conformément au décret 2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels de santé, chaque patient ou son responsable légal peut avoir accès au dossier médical directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de son choix.

Cette demande doit être formulée par écrit, avec un justificatif d'identité.

Les délais réglementaires pour la communication des informations sont de 8 jours à réception de la demande complète et portés à 2 mois pour les dossiers datant de plus de 5 ans.

BIENTRAITANCE OU PRÉVENIR LA MALTRAITANCE

Les services de l'Yonne agissent en plaçant au cœur de leurs priorités le développement de la bientraitance. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté constante d'adapter les pratiques professionnelles aux besoins, aux attentes et aux aspirations des personnes accompagnées, tout en favorisant leur autonomie, leur dignité et leur participation à la vie sociale.

Les équipes s'engagent à promouvoir une culture institutionnelle fondée sur le respect, l'écoute et la considération de la personne dans sa globalité. Des actions de sensibilisation, de formation et d'évaluation des pratiques sont régulièrement menées afin de garantir une prise en charge respectueuse, individualisée et éthique.

Les services veillent scrupuleusement au respect des droits et libertés des personnes accueillies, à l'information préalable, au consentement libre et éclairé, le respect de la vie privée, la confidentialité des données, ainsi que la participation de la personne aux décisions qui la concernent.

Cette démarche globale vise à instaurer un environnement sécurisant, respectueux et propice au bien-être des personnes accueillies, tout en renforçant la qualité des prestations proposées.

Comité éthique et groupe ressource éthique local

L'éthique est une manière de se comporter en respectant des valeurs. Elle vie à se comporter de la manière la plus juste et adaptée selon la situation.

L'association Les PEP CBFC met en place un espace permettant d'intégrer la réflexion éthique dans la pratique quotidienne au bénéfice des personnes accompagnées, de leur entourage et des professionnels.

Un groupe ressource éthique local est mis en place sur le territoire 89, vous pouvez le solliciter à l'adresse suivante : *ethique.89@pepcbfc.org.*

Expression des usagers

PERSONNE DE CONFIANCE

Si vous êtes majeur, vous pouvez désigner une personne de confiance. Elle pourra vous accompagner dans vos démarches médicales.

RÉCLAMATIONS ET SUGGESTIONS

L'établissement est soucieux de la garantie et de la qualité de l'accompagnement des enfants et de leurs familles et vous permet d'exprimer vos remarques.

Un espace numérique dédié aux « plaintes, réclamations et suggestions » est identifié par un affichage dans l'espace d'attente, accessible par tous, via un QR Code à scanner. Vous pouvez également déposer un courrier au secrétariat à l'attention de la Direction ou l'adresser par voie postale.

Réclamation, Suggestion :

Boite à idées :

RECUEIL DE LA SATISFACTION

Une enquête de satisfaction est réalisée régulièrement permettant d'évaluer la qualité de l'accompagnement et de l'améliorer.

PERSONNES QUALIFIÉES

Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social peut faire appel à une personne qualifiée.

Les personnes qualifiées sont des bénévoles qui ont une bonne connaissance du secteur social et médico-social et ils ont une connaissance de l'organisation administrative et judiciaire.

En cas de conflit, elle assure un rôle de médiation entre l'usager et l'établissement ou le service : si vous ne comprenez pas les décisions qui s'imposent à vous : si vous n'arrivez pas à dialoguer avec le personnel qui vous accompagne, si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés, etc.

Consultez la liste, choisissez librement l'une d'entre elles :

Mme. Michèle LE GOFF
M. Jean-Claude BEAUCHEMIN
M. HARDOUIN-AUBERVILLE

Adresse postale :
Conseil Départemental de la Citoyenneté
et de l'Autonomie
16-18 Boulevard de la Marne
89000 AUXERRE

Tel. : 03.86.72.88.78

Mail : cdca89@yonne.fr

Mme. Jocelyne BONNOT

Adresse postale :
Union retraités CFDT Yonne
15 hameau lieu dit Arqueneuf
89240 DIGES

Tel. : 03.86.41.10.68

Mail : gbonnot@wanadoo.fr

M. Jean-Luc CECILE

Adresse postale :
Association France Alzheimer 89
38 rue des Mésanges
89470 MONETEAU

Tel. : 03.86.48.12.51

Mail : alzheimer89@yahoo.fr

La personne qualifiée peut :

- informer des droits
- aider à faire valoir des droits (respect de sa dignité, de son intégrité, de ses choix entre les différentes prestations possibles, des informations sur son accompagnement)
- aider en cas de conflit avec l'établissement ou son entourage
- Signaler aux autorités des problèmes de maltraitance

Informations à jour suite à l'arrêté du mois de février 2026.

Focus

L'identitovigilance

Dans le cadre du système de prévention des erreurs et risques liés à l'identification des enfants et adolescents, plusieurs mesures sont mises en place :



Une **photo d'identité** est requise pour le dossier informatisé de l'enfant.



Il est demandé de présenter **une pièce d'identité des parents et de l'enfant** (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille) lors de l'admission.



Pour toute sortie de l'établissement avec une personne non habituelle, il est demandé un **accord écrit de la famille et une pièce d'identité de cette personne**.



Un **numéro INS** attribué lors de la création du dossier informatisé de l'enfant permet de sécuriser le parcours de soins.

Notes

TERRITOIRE **YONNE**

CAMSP - Centre d'action médico-sociale précoce

CMPP - Centre médico-psycho-pédagogique

13-15 avenue du Général Rollet - 89000 Auxerre

03 86 46 36 57 aux.camsp.cmpp@pepcbfc.org



Horaires

Lundi au jeudi : 8h-12h30 et 13h15-18h30

Vendredi : 8h-12h et 13h-18h

Plan d'accès



En bus :
Ligne 2
Arrêt « Hôpital »

Les PEP CBFC
La solidarité en action

www.**pepcbfc.org**

Création graphique : www.tt-studio.com - Crédits photos : PEPC BFC - Envato Elements - 09/2026